

Décision

Générale

colonial

Décision n° 404 du 30 mars 1946 :

n° 404

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mars 1946

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro

31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

A compter du 21 avril 1946 M. Romano (Jean-Louis), capitaine au long cours, sera considéré comme dégagé de toutes obligations contractuelles vis-à-vis du gouvernement local de la Côte française des Somalis. Une somme de dix-huit mille quatre cent implants francs C. F. A. (18.450 francs) cor respondant au prix du voyage par voie maritime Djibouti – Marseille, en 1er classe. sera remboursée à l'intéressé autorisé à quitter la Côte française des Somalis, pour se rendre à Saïgon : Indochine).